

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-099/PR/MENSUR portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.

n° 2018-099/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

9 juillet 2018

Numéro JO

n° 13 du 15/07/2018

Date du numéro

15 juillet 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 modifiée

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VU La Loi n°19/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisation du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2018.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent Arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.

Article 2

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti sont désignés ci-dessous :1. Le Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :Dr. Fahmi Ahmed Mohamed, Conseiller Technique

-
- 2 Le Représentant de la Présidence de la République :M. Mohamed Sadek Saleh, Directeur de Cabinet du Président
 - 3 Le Représentant de la Primature :M. Abdoukader Mohamed Ali
 - 4 Le Représentant du Ministère du Budget :M. Abdillahi Guedi, Conseiller Technique du Ministre du Budget
 - 5 Le Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement :M. Houssein Rirache Robleh, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - 6 Le Représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques :M. Ahmed Mohamed Ali, Directeur de l'Agriculture et des la Forêts
 - 7 Le Président du Conseil Scientifique :le Directeur Général du CERD
 - 8 Le Représentant du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles :M. Mohamed Kileh Wais, Secrétaire Général
 - 9 Le Président de l'Université de Djibouti ou son représentant.

Article 3

Les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.

Article 4

Le présent Arrêté prend effet à compter du 09 juillet 2018 et sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH